



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00122

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2018

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180403-D20180012210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2018

1. Eléments de contexte :

Le Groupe Caisse des dépôts est un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales. Il accompagne les transitions économique, écologique et énergétique, numérique, démographique et territoriale.

Pour soutenir les projets des collectivités locales, il peut apporter :

- une assistance en ingénierie amont,
- un cofinancement d'études à mener pour préciser leur faisabilité opérationnelle,
- un investissement en fonds propres ou un appui à l'économie mixte,
- des prêts de long terme pour financer des investissements.

Dans le cadre du protocole de partenariat adopté en Conseil de Communauté du 26 janvier 2017 et signé le 27 janvier 2017, le Groupe Caisse des dépôts s'est engagé aux côtés de Saint-Etienne Métropole au service du développement du territoire.

Le protocole précise notamment qu'une enveloppe de 300 000 euros est dédiée au cofinancement d'études, sur la période de mise en application 2017-2019. La mobilisation de ces crédits d'ingénierie nécessite une programmation annuelle confirmant les études soutenues et les montants accordés.

La programmation 2017 a permis de mobiliser 112 500 euros de crédits, sur des études conduites par Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Objet de la convention d'application annuelle

La convention d'application 2018 permet de définir la programmation des financements de la Caisse des dépôts sur des études conduites au cours de l'année par Saint-Etienne Métropole et les partenaires du territoire.

Le projet de convention est joint en annexe.

Quatre études, dont trois sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole, ont été retenues. Pour cette programmation 2018, la participation totale de la Caisse des dépôts s'élève à 85 500 euros :

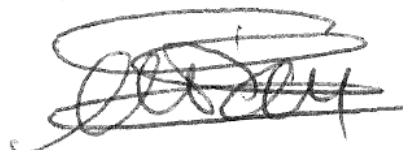
Etude	Montant global TTC	Quote-part CDC	Quote-part Saint-Etienne Métropole
Mise en œuvre du plan de développement régional du Gérontopôle	20 000 €	10 000 €	Participation via subventionnement du Gérontopôle
Etude de gisements fonciers économiques 2ème phase	62 000 €	20 500 €	41 500 € (SEM + EPORA)
AMO dans le cadre du projet de développement touristique du Site Le Corbusier	80 000 €	30 000 €	25 000 €
Actualisation de l'étude sur les gisements fonciers en faveur de l'habitat	100 000 €	25 000 €	75 000 € (SEM + EPORA)
Total	262 000 €	85 500 €	

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application du protocole de partenariat pour l'année 2018,**
- **la dépense correspondant à l'étude de gisements fonciers économiques 2^{ème} phase sera imputée au chapitre 65 du budget Prospective et la recette sur la ligne de gestion suivante : SERV compte 7478 destination PROSPECT de l'exercice 2018,**
- **la dépense correspondant à l'étude AMO dans le cadre du projet développement touristique du Site Le Corbusier seront imputées à l'opération n° 305 du budget principal Culture /UNESC/ 2031 de l'exercice 2018 et la recette au budget Culture / UNESC / 1318,**
- **la dépense et la recette correspondantes à l'étude sur les gisements fonciers en faveur de l'habitat sera imputée au chapitre 65 et la recette au chapitre 74 du budget Prospective des exercices 2018, 2019 et 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU